

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-11-068

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 5
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le six novembre deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Corinne VERDIER, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Corinne VERDIER pouvoir à Eric LARDON, Anabel FOURNIER FAURE pouvoir à Florence CHEUCLE, Patrice BRAUD pouvoir à Serge TRIOULEYRE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : LOCAL COMMUNAL SITUE RUE VALENTINE – MISE EN LOCATION – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20251106-2025-11-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025
Publication : 14/11/2025

La commune de Saint Marcellin en Forez est propriétaire d'un dépôt dont l'entrée est située rue Valentine.

Ce local a été loué au groupe CASINO jusqu'au 28/06/2021. Depuis le départ du petit Casino, il n'est plus occupé et a été isolé empêchant tout accès de l'intérieur.

Le choix du locataire étant de la compétence du maire dans le cadre des délégation accordées par le conseil municipal lors de sa séance du 17 septembre 2020, les conditions de la location sont de la compétence du conseil municipal.

Les principales caractéristiques de location sont les suivantes :

- Un local d'environ 50 m² situé au rez-de-chaussée, avec une entrée située rue Valentine à Saint-Marcellin-en-Forez, sur la parcelle cadastrée BE n°90.
- Loyer annuel de 1 440 € (payé mensuellement et d'avance le 1er jour de chaque mois).
- Durée : 1 an renouvelable annuellement
- Indexation sur l'Indice de Révision des Loyers (IRL)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Approuver les termes de la location du local communal dont l'entrée est située rue Valentine,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les documents correspondants et à accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 NOVEMBRE 2025

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Florence CHEUCLE

